



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 30 janvier 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 19 novembre 2024 par le député de Matane-Matapédia concernant la demande d'augmenter la taxe sur l'essence au Bas-St-Laurent, à laquelle le Parti Québécois semble donner son appui.

Le gouvernement a évalué cette demande et a pris la décision de ne pas y donner suite. Je tiens à préciser que plusieurs villes ou MRC ont formulé une telle demande de majoration au cours des dernières années, mais le gouvernement a fait le choix de ne pas y donner suite.

Cette décision s'inscrit aussi dans le contexte où le gouvernement a récemment accordé aux municipalités plusieurs nouveaux outils pour leur permettre de diversifier leurs sources de revenus, notamment pour le financement du transport collectif.

Je tiens en terminant à rappeler qu'au cours des dernières années, le gouvernement a multiplié les initiatives visant à remettre de l'argent dans les poches des Québécois ou à ne pas alourdir leur fardeau fiscal, malgré l'opposition constante du Parti Québécois. Il s'agit d'une préoccupation très importante pour l'actuel gouvernement. Nous entendons continuer de travailler à protéger le pouvoir d'achat des Québécois.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Legault
Premier ministre du Québec